

SOS LMh56/13

92h3

(19h4-45)

A

## Subvention au "Rayonnement Français"

Lettre du "Rayonnement" à la S.N.C.F.	3.11.44
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	24.11.44
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	17. 1.45
Lettre S.N.C.F. au "Rayonnement"	26. 1.45

La décision a été prise par le Président en vertu  
de la délégation exceptionnelle de pouvoirs du 14 juin 1944,  
mais il n'en a <sup>pas</sup> été rendu compte au Conseil le 20/12.

---

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 26 janvier 1945

96 n° 5379  
D 961 / 127

COPIE

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de la fondation du "Rayonnement Français" en exprimant le désir que la Société Nationale des Chemins de fer français voulût bien, en raison des buts poursuivis, apporter son concours au développement de cette organisation sous la forme d'une aide financière.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, désirant marquer tout l'intérêt qu'elle porte à l'organisme ainsi créé, la S.N.C.F. a décidé de lui accorder une subvention de 50.000 fr.

Afin de me permettre de faire mandater cette allocation, je vous serais reconnaissant de m'indiquer le nom et l'adresse de la personne chargée de recueillir les fonds avec la désignation du numéro du compte de chèque-postal ou bancaire - où ~~xxxxxx~~ le versement doit être effectué.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS

9243

Paris, le 17 janvier 1945

Direction Générale des Chemins de fer  
et des Transports

1er Bureau

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports

COPIE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
de la Société Nationale des Chemins de fer français.

OBJET - Allocation par la S.N.C.F. d'une subvention de 50.000 fr  
au "Rayonnement Français".

REFERENCE - Votre lettre n° 5080 du 24 novembre 1944.

Par lettre citée en référence, vous m'avez demandé de vous autoriser à allouer, à titre de subvention, une somme de 50.000 fr au "Rayonnement Français", organisme ayant pour objet de resserrer les relations existant, sur le plan professionnel, notamment, entre la France et les nations amies. Vous indiquez que les activités du "Rayonnement français" peuvent favoriser le développement du trafic et, en outre, qu'une des réunions de cet organisme doit être spécialement consacrée aux cheminots.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après avis de la Mission de Contrôle Financier des Chemins de fer, que je vous accorde cette autorisation.

Par autorisation,  
Le Directeur Général des Chemins de fer  
et des Transports,

signé : DORGES.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration  
-----

Paris, le 24 novembre 1944

C O P I E

96 n° 5.080  
D. 961/127

Le Président du Conseil d'Administration  
à Monsieur le Ministre des Travaux Publics et  
des Transports  
(Direction des Chemins de fer)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la S.N.C.F. a été saisie d'une demande de subvention présentée par M. le Professeur LAUBRY, de l'Académie de Médecine, Président du "Rayonnement Français".

Cet organisme, dont l'objet est l'entretien et le resserrement des relations de toutes natures existant entre la France et les Nations amies, notamment sur le plan professionnel, a obtenu l'adhésion à son Comité d'honneur de hautes personnalités de l'Académie Française, de l'Institut et de l'Académie de Médecine.

Les réunions prévues par le "Rayonnement Français" paraissent du plus haut intérêt et l'une d'elles sera spécialement consacrée aux cheminots.

La mise sur pied d'une organisation de ce genre comportant l'engagement de dépenses assez lourdes, les organisateurs se sont déjà assuré divers concours. Notamment, les Grands Etablissements de crédit, qui ont été pressentis, envisagent de donner chacun 50.000 francs.

Les activités du "Rayonnement français" devant présenter un intérêt pour le développement du trafic, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité pour la S.N.C.F. d'accorder à ce groupement un concours financier qui pourrait, semble-t-il, être fixé à 50.000 francs.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

LE RAYONNEMENT FRANCAIS

----

15 Avenue des Champs-Elysées

---

COPIE

Paris (8<sup>e</sup>) le 3 novembre 1944  
Ely.: 3752

Monsieur le Président,

Vous avez sans doute déjà eu connaissance de la création du "Rayonnement Français", Société Civile dont l'un des objets est l'accueil aux membres des armées alliées, notamment sur le plan professionnel.

Je me permets d'appeler tout particulièrement votre attention sur l'intérêt que peut présenter, pour les grands établissements de la place de Paris, l'institution de rapports personnels entre français et membres des armées alliées appartenant à la même profession; intérêt actuel, en vue de remettre nos camarades britanniques, américains, canadiens, etc... dans l'ambiance où ils vivaient avant de venir en France; intérêt d'avenir, en vue de l'établissement de relations durables dans la période d'après guerre.

Il ne vous échappera pas que la mise sur pied d'une organisation de ce genre comporte l'engagement de dépenses assez lourdes, qui ne pourront être couvertes qu'ultérieurement et partiellement par la perception de cotisations. Je me permets donc de solliciter de votre Société l'octroi d'une subvention pour le "Rayonnement Français".

En vous remerciant d'avance de votre généreux concours, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

Signé: LAUBRY.